

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014018

Signataire : MB/ML

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Meriem DERKAOUI

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association pour le Développement de l'Information Jeunesse en Seine Saint-Denis (ADIJ 93) et adhésion de la ville à l'association

EXPOSE :

L'Association pour le Développement de l'Information Jeunesse en Seine Saint Denis (ADIJ 93) a pour objectif de fédérer le réseau de Seine Saint Denis, composé de 22 structures : Bureaux et Points Information Jeunesse.

Elle assure la promotion et le développement des actions départementales en valorisant les initiatives du réseau et en mutualisant les compétences techniques et pédagogiques des structures Information Jeunesse.

L'association accompagne tout au long de l'année les professionnels de terrain, les responsables de BIJ et de PIJ ou les informateurs jeunesse.

Un chargé de développement local travaille au sein de cette association pour organiser des groupes de travail thématiques, produire des outils, concevoir des modules de formation continue et formaliser certaines initiatives inter structures.

L'ADIJ s'engage à fournir les outils de communication nécessaires, au développement de la complémentarité entre les acteurs locaux, à la co-organisation d'un événement annuel, à la mobilisation des témoignages de jeunes et à la mise en valeur du partenariat entre l'ADIJ 93 et la ville d'Aubervilliers.

Compte tenu des actions positives conduites par l'ADIJ 93, il est important que le Point Information Jeunesse s'engage dans ce partenariat ; le projet de convention 2014 en définit les modalités entre la ville et l'association et fixe l'adhésion de la ville à l'association pour un montant de 300 euros TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association pour le Développement de l'Information Jeunesse en Seine Saint-Denis (ADIJ 93) et adhésion de la ville à l'association.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330

M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330

Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014018

Signataire : MB/ML

OBJET :Signature de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association pour le Développement de l'Information Jeunesse en Seine Saint-Denis (ADIJ 93) et adhésion de la ville à l'association

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le projet de convention avec l'association ADIJ 93

Vu le budget communal,

Considérant le partenariat positif entre le PIJ d'Aubervilliers et l'association ADIJ 93 pour le développement des outils de communication, la complémentarité avec les acteurs locaux

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer la présente convention avec l'Association « ADIJ 93 » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

DECIDE que la Commune adhère à l'Association « ADIJ 93 » pour un montant de 300 euros TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours à l'imputation

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code dispositif
403	011	6281	422	ADIJ 93

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué
Maria MERCADER Y PUIG

